



# **CAP locales mutations A, B, C.**

## **12 juillet 2012.**

### **Déclaration liminaire des élu(e)s CGT.**

La CGT Finances Publiques des Hautes Pyrénées ne peut pas rester muette quant aux différentes annonces gouvernementales.

Le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT a dévoilé ses premières orientations pour le projet de budget 2013: **le changement n'est manifestement pas pour maintenant !**

Les lettres de cadrage ministérielles avaient déjà annoncé la couleur en ciblant les diminutions d'effectifs et de dépenses. L'audit de la Cour des Comptes publié le 2 juillet dernier suivi du discours de politique générale du premier ministre confirment l'orientation délibérée de l'austérité budgétaire.

En supprimant encore des dizaines de milliers d'emplois dans des secteurs déjà durement touchés par cinq années de Sarkozisme, le Premier ministre prend la responsabilité d'aggraver les conditions de travail déjà durement dégradées des agents et d'altérer la qualité du service public rendu aux citoyens.

Et ce, d'autant plus que des crédits de fonctionnement et d'intervention – indispensables à l'action publique – vont également subir de lourdes amputations.

De plus, la ratification du traité européen sur l'équilibre budgétaire privera notre pays de capacité d'investissement et nous contraindra durablement à l'austérité.

Les salariés vont continuer à payer le prix d'une crise dont ils ne sont pas responsables!

La CGT dénonce les décisions qui seraient marquées par le sceau de la logique néolibérale et sans aucune réflexion sur les missions de la fonction publique. Ainsi, si l'on s'en tient aux premières annonces et sur la base de réductions d'effectifs chiffrées à 2,5 % la DGFIP devrait subir une nouvelle saignée à hauteur de 3000 emplois après les 2 870 de 2012.

**La Fonction publique et ses salariés ne sont pas une variable d'ajustement économique! Ils sont au contraire des vecteurs incontournables du progrès social et du bien être de toute la population!**

A la DGFIP, sur le plan national comme au plan local, cela nous fonde à réitérer auprès des nouveaux interlocuteurs politiques notre exigence d'arrêt des réformes, d'établissement d'un réel bilan contradictoire sur la fusion et d'ouverture immédiate des négociations sur l'ensemble des contentieux revendicatifs.

**Des mesures concrètes sont à prendre immédiatement :**

- Arrêt des licenciements et plan de titularisation des personnels non titulaires,
- Arrêt des suppressions d'emplois et comblement des postes vacants,
- Revalorisation du point d'indice,
- Suppression du jour de carence,
- Accès automatique au 8ème échelon de la catégorie C administratif,
- Abrogation de l'amendement Lamassoure portant atteinte au droit de grève,
- Abandon de la Prime de fonction et de résultats et de la réforme sur l'évaluation,

**Tarbes, le 12 juillet 2012**

**Syndicat CGT Finances Publiques**  
**Section des Hautes Pyrénées**  
Centre des Finances Publiques de Tarbes  
1 boulevard du maréchal Juin  
65 023 Tarbes cédex 9  
<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/>  
[cgt.ddfip65@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip65@dgifp.finances.gouv.fr)

Nous profitons de cette CAP locale pour attirer l'attention de notre direction sur les difficultés présentes et à venir. Nous pensons que l'actualité judiciaire de France Télécom, avec les mises en examen pour harcèlement moral de la société elle-même, de son ex-PDG et de deux autres dirigeants doit inciter à une grande vigilance l'ensemble de nos directeurs vis à vis de la santé au travail, de l'organisation des services et des conditions de vie au travail des personnels.

Concernant cette CAP proprement dite, elle est bien évidemment marquée par des nouveautés compte tenu de l'évolution progressive vers l'unification des règles de gestion.

La principale nouveauté pour les agents de la gestion publique concerne les règles d'affectation des promu(e)s de C en B. Comme nous vous l'avons indiqué lors de l'audience du 4 juillet, la CGT est favorable à l'application du principe de mouvement à l'échelle du département durant la période transitoire qui devrait s'achever en 2013.

Vous avez finalement opté pour le maintien à résidence des promu(e)s en 2012 afin de permettre une évolution progressive vers les nouvelles règles. La CGT comprend cette position compte tenu des pratiques qui avaient été entérinées par la Direction depuis des années, une rupture radicale dès cette année était, à l'évidence, source d'incompréhension au niveau des agents concernés.

L'information de la Direction pour l'année 2013 devra cependant particulièrement insister sur l'application de la mobilité au niveau du département.

De même, compte tenu du maintien de la règle de l'ancienneté de la demande pour les agents C et B gestion publique qui n'avaient pas obtenus satisfaction, la CGT veillera à ce que les droits acquis par les agents concernés puissent trouver une réponse positive dans les meilleurs délais.

Nous déplorons par ailleurs que les critères d'appréciation de l'ancienneté administrative ne soient pas unifiés entre les deux filières ( grade, échelon date de prise de rang pour la filière fiscale. Années de services civils effectifs pour la filière gestion publique ).

S'agissant de la filière fiscale, le mouvement est marqué pour les inspecteurs par la scission de la mission/structure GESCO et par la multiplication des affectations ALD pour la catégorie B.

Nous condamnons cette tendance nationale qui n'a d'autre objet que de donner une latitude aux directions au détriment des droits des agents.

Concernant le projet de mouvement inspecteur, et à défaut d'évolutions lors de la CAP, la CGT constate que le critère du profil continue à primer celui de l'ancienneté administrative au niveau de la gestion publique, le projet de mouvement filière fiscale nécessitant quant à lui que des explications soient apportées sur les postes budgétaires implantés dans certains services comme la BDV.

Enfin nous réitérons la remarque que nous avons déjà formulé lors du CTL du 12 janvier 2012 : il n'est pas acceptable que la Direction représente à elle seule une structure juridique de 95 agents, soit 24 % du total des effectifs départementaux.

Ceci constitue pour nous une aberration et ne permet aucune transparence pour les élu(e)s et bien évidemment les agents, car il devient pratiquement impossible de cerner les besoins et vacances d'emplois des services. Cette transparence indispensable est à nouveau sacrifiée sur l'autel de la flexibilité que les directions n'ont de cesse de réclamer.

Nous profitons également de cette occasion pour vous remettre la pétition relative à l'application du jour de carence dans la Fonction Publique. Elle est signée à l'heure actuelle par 255 agents du département qui dénoncent le caractère profondément injuste de cette mesure marquée par le sceau de la politique anti-fonctionnaire du gouvernement Fillon.